



Saint Pierre de Belleville



Bulletin Municipal n°15 **Eté 2019**





Le Mot du Maire

La chaleur nous a surpris, et je dirais même, nous a un peu « secoués » mais cette période de l'année nous permet de mesurer combien nous avons la chance d'habiter un territoire où la nature environnante nous procure un peu de fraîcheur. Profitons de cette saison et partageons cette envie de vivre comme nous l'entendons, dans le respect de chacun et avec plaisir.

Dans ce bulletin, je souhaite mettre en avant les projets engagés et en cours d'avancement :

– **ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS (électricité : basse et haute tension, téléphone)** : cette opération est menée par le SDES (syndicat départemental de la Savoie) en tant que maître d'ouvrage ; le maître d'œuvre étant ERCD et l'entreprise adjudicataire DHERBET COLAS RHONE ALPES.

Ces travaux situés entre la place du cimetière, le lotissement du Pont de la Corbière et la route du Verney ont débuté en décembre 2018. Depuis mars, ces travaux sont à l'arrêt : ENEDIS doit intervenir pour la prise en charge des réseaux, les raccordements, etc...et malgré les relances continuelles, ENEDIS ne « bouge pas ». Nous sommes tributaires de cette société (anciennement ERDF) qui est chargée de la gestion du réseau et ce retard est bien regrettable. Il reste donc par la suite la mise en place de candélabres et la remise à l'identique de tous les terrains. Je vous remercie pour votre patience et compréhension pour la gêne occasionnée.

– **CARTE COMMUNALE** : nous avons été contraints d'élaborer cette carte en préservant la qualité des paysages liée à l'environnement naturel et agricole garant de l'identité du territoire. Ce qui s'est traduit par la disparition de certaines zones constructibles du POS qui étaient applicables jusqu'à fin 2015.

Fin 2018 vous pouviez obtenir les renseignements souhaités en mairie, auprès d'un commissaire enquêteur diligenté pour mener l'enquête publique. A la suite de cette enquête, la carte communale a été approuvée le 17 avril 2019, elle est donc applicable sur le territoire de la commune.

– **ACCESSIBILITE** : nos agents techniques Éric Saulnier et Jérôme Pommier ont mis en accessibilité les bâtiments Mairie / salle des fêtes / salle des offices en réalisant des rampes d'accès, des sanitaires adaptés et la mise en place d'un interphone.

– **ASSAINISSEMENT** : l'entreprise DAVID TRACCAZ a effectué les travaux d'assainissement de ces mêmes bâtiments.

– **ECLAIRAGE PUBLIC** : la volonté de la municipalité est d'initier les actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie. Une réflexion a ainsi été engagée sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de facture de plus de 2 000 €/an cette action contribue également à la préservation de l'environnement. D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable. Techniquement la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges astronomiques dans les armoires de commande d'éclairage public concernées. Après avoir mis en place en octobre 2018 une procédure à titre d'expérimentation sur la partie Corbière, soit une extinction de minuit à 5h30 sauf les samedis, nous allons étendre la procédure sur les autres postes.

– **SIAEP** : (syndicat de l'eau) : nous sommes toujours dans l'attente de travaux « prévus » (depuis 2016) par le SIAEP, c'est à dire : la réalisation d'un ouvrage de récupération des eaux en aval du captage de « La Rochette » (situé au-dessus du hameau de la Combe) avec station de refoulement vers le réservoir du « Châtelet » comprenant terrassements, génie civil et les travaux de réhabilitation de la chambre de vanne du réservoir du Châtelet.

– **ECOLE** : depuis 2013 nous abordons ce point mais je pense qu'il est temps de « clore » ce sujet, je voudrais vous dire quelques mots :

La configuration géographique des quatre communes (St Georges, St Alban, St Léger et St Pierre) a rendu ce projet irréalisable : il y a eu pas moins de 9 ou 10 projets ; des propos peu crédibles, peu fiables et contradictoires de toute part et un climat néfaste. La polémique suscitée par cette situation et le fait que financièrement pour notre commune, seule une construction avec participation des 4 communes aurait pu être envisagée, nous nous sommes engagés en juillet 2016 dans une démarche de rapprochement avec les élus de la Commune d'Épierre qui lançait la restructuration de leur groupe scolaire

Outre la sécurité et la mise aux normes obligatoires de nos écoles, l'intérêt pédagogique constituent un sujet d'importance. Ce nouveau bâtiment correspond aux exigences actuelles, avec la dynamique d'école, la mise en commun des moyens péri-éducatifs, périscolaire, cantine, gymnase, etc...

Le RPIC (regroupement pédagogique intercommunal concentré) EPIERRE - ST PIERRE DE BELLEVILLE sera opérationnel à la rentrée 2019 et nos enfants rejoindront cette école. Une visite pour les parents et enfants a été organisée le 6 juillet, l'inauguration de ce groupe aura lieu le 16 août.

Une citation de Victor Hugo « L'éducation c'est la famille qui la donne, l'instruction c'est l'état qui la doit ».

– **EGLISE** : L'église de Belleville a repris vie à travers un élan solidaire où chaque membre d'un groupe de jeunes de l'Aube et du village, ainsi que des habitants, encadrés par des responsables de l'association « la Cité des Jeunes » a apporté un peu de lui-même avec générosité, respect, fraternité et passion. Ce fut un moment fort dans l'histoire passée, présente et à venir de notre église St Pierre.

Cet élan a fait naître l'Association « **Patrimoine Vivant Saint Pierre de Belleville** » (site internet : <https://saint-pierre-de-belleville-patrimoine-vivant.simdif.com>). Je félicite et remercie toutes les personnes qui s'investissent dans cette nouvelle aventure.

– **PLACE DE LA MAIRIE** : dès cet automne les agents communaux effectueront un réaménagement de la place autour du carillon avec mon souhait d'intégrer un monument aux morts.

Après avoir abordé ces quelques points, vous trouverez ci-après d'autres informations. Je vous souhaite une bonne lecture.

Les conseillers municipaux et moi-même sommes à votre écoute et souhaitons que la participation citoyenne de chacun fasse avancer notre village dans ce que nous appelons « LE BIEN VIVRE ENSEMBLE ».

Joëlle CHOURGNOZ
Maire de Saint Pierre de Belleville



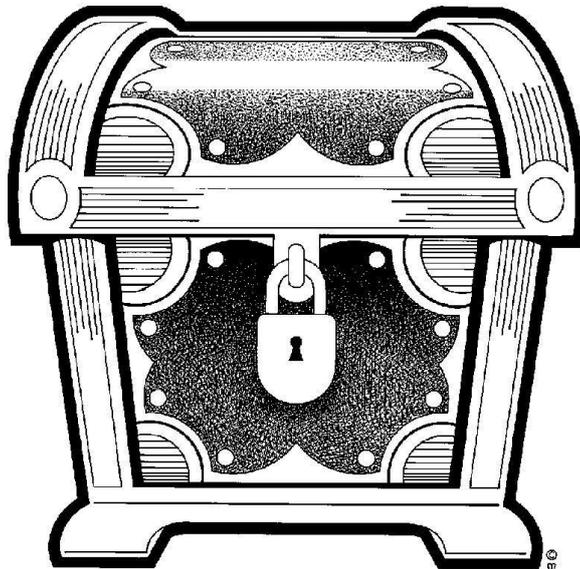
Sommaire

Finances	5
Travaux	8
Patrimoine.....	9
Juridique.....	11
Regroupement pédagogique St Léger - St Pierre de Belleville.....	13
Environnement.....	15
Manifestations 2017/2018	19
Animations / Vie Associative.....	20
Santé.....	27
Services	28
Etat civil 2017/2018	30
Vie Pratique.....	31
A retenir !!.....	35

Finances

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Commune				
	Fonctionnement		Investissement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses	532 778.54 €	311 562.07 €	239 662.54 €	117 032.25 €
Recettes	328 109.54 €	400 921.09 €	294 735.54 €	71 039.50 €
Excédent / Déficit Année 2017		204 669.42 €		-55 072.79 €
Résultat		294 028.44 €		-101 065.54 €
Excédent global	192 962.90 €			



BUDGET 2019

Les budgets ont été votés à l'unanimité et s'équilibrent en dépenses et en recettes.

Fonctionnement

Dépenses	Montant
Charges à caractère général	161 500.00 €
Charges de personnel	80 900.00 €
Atténuations de produits	47 000.00 €
Autres charges gestion courante	19 100.00 €
Subventions aux associations	5 400.00 €
Charges financières	16 686.00 €
Charges exceptionnelles	0.00 €
Dépenses imprévues fonctionnement	5 919.00 €
Dépenses d'ordre de fonctionnement	188 215.00 €
Total	524 720.00 €

Recettes	Montant
Produits des services	45 500.00 €
Impôts et taxes	266 787.00 €
Dotations et participations	200.00 €
Autres produits de gestion courante	19 270.00 €
Résultat reporté ou anticipé	192 963.00 €
Total	524 720.00 €

Investissement

Dépenses	Montant
Immobilisations	4 000.00 €
Subventions d'équipement versées	154 600.00 €
Dépenses financières & Emprunts	42 315.00 €
Voies communales	0.00 €
Aménagement place mairie +cimetière	22 000.00 €
Matériel	12 800.00 €
Solde d'exécution négatif reporté	101 066.00 €
Total	336 781.00 €

Recettes	Montant
Total des recettes financières	138 566.00 €
Total des recettes d'équipement	10 000.00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement	188 215.00 €
Total	336 781.00 €





TAXES 2019

Les taux des taxes 2019 délibérées par le Conseil Municipal sont les suivants :

Taxe d'Habitation	10.16%
Taxe Foncière Bâti	16.71%
Taxe Foncière Non Bâti	70.33%

Site Internet

www.saintpierredelleville.fr

Pour toute suggestion ou idée d'article, n'hésitez pas à nous contacter par mail à la mairie :
mairie@saintpierredelleville.fr ou mairiestpierre2@wanadoo.fr.





TRAVAUX PREVUS POUR 2019

- Aménagement de la place du carillon
- Enfouissement des réseaux secs le long de la RD 207
- Assainissement de salle d'office à côté du cimetière
- Mise en accessibilité handicapé de la salle d'office
- Installation d'un rack à vélo au lac de La Corbière



CHANTIER DE NETTOYAGE DE L'ÉGLISE DE BELLEVILLE

l'union Dauphiné Libéré - 11 août 2018

SAINT-PIERRE-DE-BELLEVILLE |

Cette équipe de jeunes volontaires a fait renaître l'église de Belleville

C'est une œuvre de belle ampleur et de sens que conduisent jusqu'à jeudi quinze jeunes de 14 à 17 ans issus du département de l'Aube, sous l'encadrement expérimenté d'une dizaine d'adultes. Tous contribuent, avec le concours technique et logistique de la commune et de ses habitants, à la restauration de l'église du village.

Implantée depuis le XVII^e siècle dans l'ancien chef-lieu avant que ne se développe le hameau de La Corbière, l'église souffre en effet d'un abandon depuis 1920. L'ancien presbytère puis les apprentis qui en bordaient les murs ont subi les assauts du temps avant d'être décon-

Un projet ancien

Nous avons réfléchi voilà une quinzaine d'années à lancer un chantier de rénovation, mais devant la facture estimée, il nous était impossible d'assumer financièrement un tel investissement », se souvient Pierre Chourgnoz. L'édile présente cette semaine présente les jours sur le lieu de cette renaissance.

Ravie de constater l'enthousiasme de ces jeunes qui pour une fois ne réclament pas "combien je gagne", mais agissent pour le bien de la communauté », la paroisse prenait nouvelle du déroulement des opérations auprès des deux hommes présents du chantier, compagnons de diocèse.

Directeur de camps de chantier éducatif pour les enfants de la région de Troyes,



La trentaine de volontaires, adolescents et encadrants, de la "Cité des jeunes" de l'Aube mène le chantier de restauration de l'église de Belleville ainsi revenu à la vie.

l'abbé Gontran de Tricornet est le père spirituel de cette restauration. « Nous venons depuis des décennies dans cette région pour faire découvrir la montagne à nos jeunes, explique-t-il. L'accueil et les relations amicales avec le village, l'espoir porté localement de voir revivre l'église nous ont incités, au sein de notre mouvement "La Cité des jeunes", à envisager un tel chantier ».

L'homme d'église est en charge de plusieurs dizaines de paroisses. À ses côtés, le père Xavier de Zutter rayonne lui aussi sur un bassin

chrétien d'une petite centaine d'églises de l'Aube. Il est, pour l'église de Belleville le "prêtre ouvrier" qui coordonne les interventions et organise le chantier. Les "saints hommes" se connaissent bien. C'est de leurs échanges qu'est né le projet de résurrection de l'église de Saint-Pierre-de-Belleville.

Programme intense

Depuis plus d'une semaine, les adolescents, leurs encadrants Bafa et les volontaires mentionnés bricoleurs ont donc planté tentes et cuisine pour entourer l'église de tou-

te leur attention.

Le programme était intense. Il avance à bon train. Vidés de leurs panneaux et autres débarras, les transepts et le chœur ont libéré l'espace. Le mobilier sorti au grand air a retrouvé de la vigueur à coup d'essence de térébenthine tandis que le retable classé aux monuments historiques revoit le soleil.

Ce week-end portait sur le dallage de l'allée centrale. Là les brouettes pour extraire les gravats, ici les tas de sable fin et gravier à niveler pour y déposer les plaques de roche. « Cette église reprend

vie à travers un élan solide et généreux où chaque membre du groupe apporte un peu de lui-même », se réjouit le père Xavier de Zutter, venu spécialiste dans la conduite de chantier de rénovation du patrimoine vernaculaire. Le regard ébloui par tel enthousiasme qu'attire la participation des autocaristes, l'abbé Gontran de Tricornet se réjouit : « Notre chantier a fait naître une association locale destinée à poursuivre la mise en valeur de l'église. Désormais, elle pourra rouvrir au public.

Raphaël SAMI

Patrimoine

COEUR DE VILLAGES

La saison estivale approche à grands pas ! Pour vos idées sorties en famille ou entre amis, pensez aux itinéraires « Cœur de Villages » !

Les quatre parcours permettent de découvrir les originalités et trésors cachés des villages alentours.

Pour cela, rien de plus simple ! Il vous suffit de vous rendre à l'office du tourisme Porte de Maurienne, et de vous équiper de la carte et du carnet de jeux !

Renseignements à l'office de tourisme d'Aiguebelle
ou au 04 79 36 29 24.

Vous pouvez aussi télécharger l'application pour smartphone en vous rendant à l'adresse suivante :

<http://www.portedemaurienne-tourisme.com/fr/coeur-de-villages/coeur-de-villages.htm>





LA DIVAGATION DES CHIENS ET CHATS EST INTERDITE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Il est important de rappeler la responsabilité première du propriétaire du chien ou chat.

1 - Selon l'article 1385 du Code Civil, le propriétaire d'un animal est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé.

2 - Selon l'article R 622-2 du Code Pénal, le fait, par le gardien d'un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes, de laisser divaguer cet animal, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 2^{ème} classe.

3 - Selon l'article L 211-19-1 du Code Rural, il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques.

4 - Les propriétaires, sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

Dans tous les cas, les propriétaires de chiens doivent prendre toutes les mesures pour veiller à ce qu'il n'y ait pas d'aboiements répétitifs et intenses.

LES CHATS :

Tout d'abord, sachez qu'il est interdit de nourrir les chats errants sur la voie publique, vous pouvez consulter le Règlement Sanitaire Départemental de la Savoie. Si vous nourrissez les chats, ils continueront à revenir chez vous et vous encouragerez une augmentation de leur nombre. On peut comprendre qu'il est très difficile de résister à l'envie de nourrir un chat surtout lorsqu'il est famélique. Mais, si vous n'avez pas l'intention de le nourrir et de l'héberger pour toujours, ce n'est pas dans l'intérêt de l'animal.



Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.



A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30**
- **Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h.**
- **Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.**



Nous sommes conscients que les nuits d'été sont propices aux barbecues et soirées en extérieur. Cependant, pour le respect du voisinage et ainsi éviter les guerres inutiles, nous vous demandons de bien vouloir modérer les bruits (musique, cris de joie ou pas...) dès que la nuit tombe.



Regroupement pédagogique



St Léger - St Pierre de Belleville

QUELQUES NOUVELLES DE L'ECOLE

ANNEE 2018-2019

R.P.I. :

Le cycle alpin a débuté le vendredi 11 janvier. Six séances ont été réalisées.

Le cycle natation a compris 8 séances se déroulant le vendredi matin en mai et juin le vendredi matin.

Saint-Pierre-de-Belleville :

Le Mardi 18 Décembre, les élèves sont allés à la bibliothèque de Saint-Georges-d'Hurtières (histoire racontée avec un kamishibai et prêts de livres). Une autre visite a eu lieu le vendredi 12 avril. Mais la troisième sortie envisagée n'a pas pu se réaliser à cause d'un problème d'emploi du temps. Par ailleurs, la bibliothécaire madame Villard, est venue en classe à 2 reprises (le jeudi 14 février et le mardi 12 mars).

La classe a participé à l'action « *Petit déjeuner de mon copain* », un projet de l'AD PEP 73 et la Banque Alimentaire de Savoie. Cette action a été relativement bien suivie par les élèves et une personne de l'association a pu expliquer aux élèves comment fonctionne la banque alimentaire de Savoie lors du ramassage des denrées.

Un projet sciences s'est construit avec l'O.N.F courant mai sur le thème de « *Les bêtes sous nos pas* ». L'objectif était de découvrir la microfaune du sol et de comprendre le rôle des décomposeurs. Une sortie en forêt a eu lieu pour récupérer et observer des extraits du sol forestier. L'intervenant ONF a pu apporter en classe ses extraits quelques jours après la sortie. Les élèves les ont alors observés au microscope.

Un cycle foot a été mis en œuvre avec la FFF (fédération française de football). 4 séances ont été réalisées au stade Hurtilauze de Saint-Pierre-de-Belleville et une rencontre inter-écoles a eu lieu le jeudi 13 juin après-midi.

Pour la fin de l'année scolaire, deux sorties sont prévues : l'une au château de Miolans le lundi 1^{er} juillet après-midi, la visite sera assurée par un guide. La 2^{ème} sortie se déroulera le jeudi 4 juillet à Chanaz pour la journée. Le matin, nous visiterons le musée gallo-romain de Portout. Après un pique-nique en plein air, nous partirons pour une mini croisière sur le canal de Savières et nous observerons le fonctionnement d'une écluse.

Myriam ROCHE



TRI SELECTIF ET CONTENEURS SEMI ENTERRES

De nouveaux conteneurs semi-enterrés ont été installés dans la commune en remplacement des anciens conteneurs à déchets « hors sol ». Les zones de dépôts sont les suivantes : à côté de la salle des fêtes, aux abords du lotissement « le pont de la Corbière », au parking du restaurant le Saint Pierre et au carrefour (société MEGI).

La commune renouvelle son appel à la bienveillance de chacun afin d'éviter les incivilités trop souvent constatées : dépôt de sacs poubelles au pied des conteneurs, dépôts de cartons et de verres dans les poubelles « classiques », dépôts de gros déchets (électroménager, hifi, vêtements...) qui devraient être amenés à la déchetterie de Saint Léger...

Trier c'est bien Bien trier c'est mieux

VERRE



Uniquement les bouteilles, les pots et les bocaux en verre en ayant pris soin de retirer les couvercles et les bouchons. **Ne pas mettre de vaisselle, porcelaine ou faïence, d'ampoule, de vitre ou miroir, de pot de fleur.**

EMBALLAGES & PAPIERS



Uniquement des bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, cartons, emballages métalliques et papiers : magazines, journaux, publicités, courriers, lettres, livres, cahiers. **Ne pas mettre de pots de yaourt, petit suisse... ni de film, sac ou boîte en plastique, pas de barquette en polystyrène, pas de carton sali, de papiers gras, de papiers absorbants, ni de mouchoirs sales. Les emballages doivent être vides. Les films plastiques qui entourent les revues doivent être retirés.**

ORDURES MÉNAGÈRES



Les pots de yaourt en plastique, les pots de crème et de fromage blanc, les pots de glace, les mouchoirs usagés, les sacs plastiques, les barquettes en polystyrène, les barquettes de jambon et de lardons, les couches culottes, la vaisselle, les pots de fleurs... **Les épluchures, les coquilles d'œufs et certains déchets alimentaires peuvent aller nourrir votre compost !**



DECLARATION ANNUELLE DE RUCHES

Du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.



Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août 2019). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2019).

ALERTE AU FRELON ASIATIQUE

FRELON ASIATIQUE ET RECHERCHE DE NIDS

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire rhônalpin. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité¹ et la santé des abeilles².

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS³, en partenariat avec la FREDON⁴, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés :

- **Les nids primaires** : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- **Les nids secondaires** : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement soit :

- Sur la plateforme de signalement en ligne : frelonsasiatiques.fr
- En téléchargeant l'application mobile « **Frelon Asiatique** »

2018 : progression forte du nombre de nids découverts

Sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes, le nombre de nids observés en 2018 est de 1360 contre 414 en 2017. Les conditions climatiques de l'année semblent avoir été favorables au prédateur. Pour la première fois en 2018, trois nids ont été détectés en Savoie à Grésy-sur-Aix, Saint Beron et Saint-Jean-de-Couz. La présence d'insectes a également été identifiée à Saint-Thibaud-de-Couz, Dullin, Bourdeau, Saint-Pierre-d'Albigny, Saint-Franc et Aix-les-Bains.

Section apicole GDS Rhône-Alpes

¹ Règlement UE 2016/1141 de la Commission du 13 juillet 2016

² Arrêté du 26 décembre 2012

³ FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire

⁴ FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

NID PRIMAIRE

Endroit abrité
(ruche vide,
trou de mur,
bord de toit...)

Début
printemps



Orifice
basal

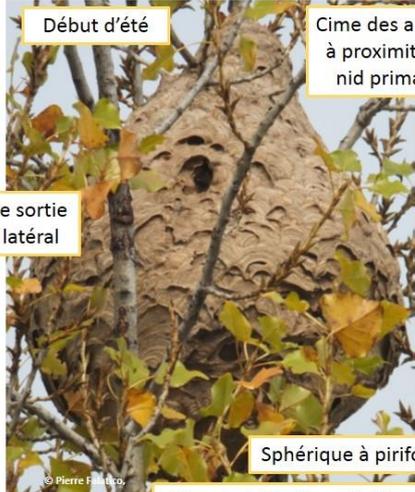
Petite taille (taille
d'un melon au
maximum)

Attention : peut être confondu avec un nid de guêpe

NID SECONDAIRE

Début d'été

Cime des arbres,
à proximité du
nid primaire



Orifice de sortie
petit et latéral

Sphérique à piriforme

Grande taille (jusqu'à 80cm
de diamètre et 1m de haut)




LE FRELON ASIATIQUE

ABDOMEN NOIR AVEC
LARGE BANDE ORANGÉE

EXTRÉMITÉ DES
PATTES JAUNE

THORAX NOIR

TÊTE NOIRE

NID PRIMAIRE



NID SECONDAIRE



SIGNALEZ SA PRESENCE !



Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de frelon asiatique ? Prenez une photo et signalez votre suspicion :

→ Sur le site www.frelonsasiatiques.fr

→ Ou en téléchargeant l'application mobile

Frelon Asiatique

Ce dispositif est dédié à la surveillance du frelon asiatique, espèce exotique envahissante. Pour la destruction de nids de guêpes ou autre insecte, merci de contacter un désinsectiseur professionnel.

Manifestations 2018/2019

CEREMONIE DU 08 MAI 2019



Animations / Vie Associative

ASSOCIATIONS COMMUNALES

Le comité des fêtes

Président : Léopold BONNEVIE



La Corbière pétanque club

Président : Léopold BONNEVIE

L'association de chasse



Président : Sébastien BELLOT

Patrimoine Vivant Saint Pierre de Belleville

Présidente : Christine BEAUCHET

Site internet : <https://saint-pierre-de-belleville-patrimoine-vivant.simdif.com>



Le sou des écoles

Présidente : Amandine HALLER



Voici la liste des actions auxquelles le sou des écoles a participé cette année.

Pour l'école de Saint Léger :

- Octobre : cirque à Aix les bains et jardin de buisson rond
- Novembre : hameau du père Noël
- Juillet : parc des épouvantails

Pour l'école de Saint Pierre de Belleville :

- Château de Miolans
- Sortie à Chanaz

Actions communes aux deux écoles :

- Fête de Noël et cadeaux aux enfants
- Cycle ski (car, location, forfait)
- Fêtes de l'école repas et cadeaux aux enfants

Le club Hurtibelle - Générations Mouvement

Président : Gérard BOURIOU

En 2019, le Club Hurtibelle compte 121 adhérents dont 14 nouveaux. Aux traditionnelles activités : Gym-douce, Gi-Gong, repas, aide aux enfants des écoles, se sont rajoutées des séances d'initiation à la méditation en pleine conscience, tricot, et un beau programme Bien-Être et Harmonie ce qui a valu d'être sélectionné et retenu pour obtenir une belle reconnaissance de la Fédération Nationale Générations Mouvement : 4ème Prix à ce concours national « Action » et seul club de Savoie distingué !

Super récompense pour l'implication de nos animatrices bénévoles du club : Nicole, Martine, Marie-Claire, Françoise dont nous sommes fiers !

Ainsi, dès janvier conférences sur l'hygiénisme moderne, la méditation, la réflexologie plantaire, les élixirs floraux avec interventions de professionnels ; puis ateliers ail des ours, produits naturels au jardin, tout savoir sur le miel et les abeilles suivis en septembre de la sylvothérapie (bienveillance des arbres), les huiles essentielles, produits cosmétiques naturels et enfin de jeux pour la mémoire...

Le 27 juin, sortie en car réussie puisque 45 participants en Hte Maurienne : visites des Moulins de St André, de l'église et chapelle d'Avrieux et le Muséobar à Modane sans oublier le Fort Marie-Christine à Aussois où nous avons dégusté un excellent repas dans une salle naturellement fraîche (murs de 2,50m), fortement apprécié en pleine canicule !...

En septembre, voyage dans le Haut- Jura au Duchet (950 m) de 5 jours avec 58 personnes : Club Hurtibelle organisateur pour la 8ème fois, associé à deux clubs du secteur. Enfin, le club a rendu hommage à Jeanne Berlioz qui, après 11 ans de bons et loyaux services à la trésorerie, cède sa place à Martine Deudon. Bravo et merci !

Ainsi vogue le Club Hurtibelle, sans vague à l'âme mais bien conscient d'apporter des moments de « bonheur » à ses adhérents, toutes générations confondues...

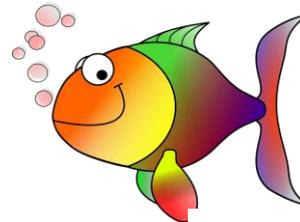
G. Bouriou

L'A.D.M.R.

L'ADMR effectue le portage de repas à domicile et l'aide-ménagère.

L'association des pêcheurs de l'étang de la Corbière

Président : Jean-Pierre JEANNOLIN



L'Union Sportive du canton d'Aiguebelle Football

Président : Yves COLLOMB



L'USC Aiguebelle s'est une nouvelle fois distinguée.

Si l'année 2018 avait marqué les esprits avec la 4^{ème} remise du label FFF pour son école de foot labellisée depuis 10 ans, 2019 n'est pas mal non plus. Sur le plan sportif, pour la 1^{ère} fois de sa longue histoire, les trois équipes seniors du club montent d'une division après leurs excellents résultats de la saison. La palme à l'équipe fanion qui avait comme objectif le maintien en D3, mais rapidement les joueurs de Michaël Serra ont fait la différence avec leurs adversaires. La présence assidue aux entraînements et l'excellent état d'esprit affiché du groupe ont ensuite permis de terminer champion de Savoie possédant au final dix points d'avance sur son poursuivant. Les féminines sous l'impulsion de leur responsable Christelle Richard ont survolé le championnat de printemps, s'octroyant également le titre et la satisfaction d'aller voir plus haut la saison prochaine en D1. Enfin les réservistes seniors qui sont restées longtemps invaincus en D5 ont connu quelques ratés en fin de saison, heureusement leur 3^{ème} place de la poule leur permet de grimper d'un échelon en D4. Les U17 et les U15 en Entente avec les clubs voisins de Cuines et Saint Rémy ont fait valoir leurs qualités en D3, une formule qui permet à tous ces jeunes de pouvoir évoluer dans leur catégorie d'âge. L'école de football sous la conduite de la dizaine d'éducateurs qui continuent à se former au fil des ans, enregistre des progrès constants, cette saison le club a créé la catégorie U6. Comme aussi d'accueillir au printemps une vingtaine de joueuses débutantes qui pratiquent avec entrain la discipline avec en toile de fond la coupe du monde Féminines en France. Autre satisfaction, avec les interventions de Michaël Serra et de Jordan Pascual en milieu scolaire qui font l'unanimité lors des séances de la découverte du football en compagnie des professeurs des écoles. L'USC Aiguebelle compte aussi beaucoup sur ses bénévoles qui ne rechignent à aucune tâche, gardant leur bonne humeur. Tenue de la buvette avec organisation des matches le dimanche, loto, stage de Pâques, fête du club tout le monde met la main à la pâte. Il ne faut pas oublier les parents qui donnent aussi de leur temps pour emmener les enfants le samedi, c'est un coup de pouce dont se réjouit le club du Président Yves Collomb, avec également les deux arbitres officiels Jérôme Soltysiak et le petit dernier Sullivan Garcia. Après les vacances d'autres projets seront à l'ordre du jour à la rentrée, la 5^{ème} labellisation de l'école de foot et en juin 2020, le 100^{ème} anniversaire de la création de l'Usca, encore de belles manifestations à venir.

Yves COLLOMB



AUTRES ASSOCIATIONS



Association d'Animation du Canton d'Aiguebelle Centre Socio Culturel et Maison de services au public (MSAP)

Depuis 2018, l'Aaca vous accueille dans le bâtiment Le Cairn, Parc Rochette à Aiguebelle !

04 79 36 37 27 - www.aacaiguebelle.com –

Lundi : 10h à 12h - 14h à 17h

Mardi et Vendredi : 9h à 12h

Mercredi et Jeudi : 9h à 12h – 14h à 17h



- Une Maison de Services au Public (info emploi, formation, accompagnement aux démarches administratives)
- Un lieu d'accueil enfants parents itinérant « La Roul'Hotte » pour les 0-3 ans
- Un accueil de loisirs « Les Aacaribous » pour les 4-11 ans
- Des activités jeunesse pour les 11-17 ans
- Des activités pour les familles (sorties familles, échanges autour de la parentalité)
- Des activités en direction des + de 60 ans
- Des cours de français / langues étrangères
- Des sorties culturelles et du cinéma
- Un groupe marche
- Des services pour les associations (prêt de matériel, accompagnement, formations)



- Des partenaires à votre écoute sur rdv :

- Mission Locale Jeunes (16-25 ans) (tel : 04 79 64 41 02)
- Conseillère économie, sociale et familiale
- Point Info écoute familles (Tel : 04 79 62 61 18)



Quelques temps forts en préparation pour 2019 :

- Samedi 16 mars : Sortie à Annecy : carnaval vénitien et promenade
- Vendredi 12 avril : AG de l'AACA
- Samedi 27 avril : le monde en fête : tournoi de foot solidaire et animations (en partenariat avec l'Accorderie et le Secours catholique)
- Samedi 25 mai : Fête du Jeu
- Vendredi 14 juin : Sortie à Chambéry pour assister au dernier spectacle du cirque Plume.



Pour toutes les autres animations, rendez-vous sur notre site internet.

On vous attend ! Vous pouvez nous rejoindre :

- En adhérant
- En devenant bénévole sur des activités ponctuelles
- En intégrant notre Conseil d'administration



L'ACCORDERIE

Qu'est-ce qu'une Accorderie ?

L'Accorderie vise à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en renforçant les solidarités entre des personnes d'âges, de classes sociales, de nationalités et de sexes différents. Elle développe, par l'échange de services et la coopération, les conditions d'une amélioration réelle, et au quotidien, de la qualité de vie de tous ses membres, « les accordeurs ».

Comment cela fonctionne-t-il ?

C'est un système d'échanges de services qui regroupe toutes les personnes intéressées pour échanger entre elles différents services. Chaque membre devient un Accordeur et met à disposition des autres ses compétences et savoir-faire sous la forme d'offres de services : une heure de service rendu égale une heure de service reçu (jardinage, travaux, informatique, transport...).



Pour plus de renseignements, contactez l'Accorderie Porte de Maurienne :

Tél : 06.72.80.13.25

Mail : arcensemble@accorderie.fr

**Arc
Ensemble !**
"Le temps ce n'est pas de l'argent"

EHPAD les belles saisons **APPEL AUX BENEVOLES**

Afin d'offrir une relation atypique aux résidents, l'EHPAD Les belles saisons souhaite créer un réseau bénévole. En effet, l'effet positif de la présence bénévole auprès des résidents est indéniable. Complémentaire à l'animateur, leur présence est indispensable à la réussite de certaines activités et animations ou encore à la réalisation de projets.

Un public plus large peut être touché ce qui offre alors l'opportunité d'améliorer la qualité de la vie sociale des résidents, luttant ainsi contre le repli sur soi. Le bénévole est un facteur de lien social. C'est à travers lui que l'EHPAD poursuit son ouverture vers l'extérieur et prouve aux résidents qu'ils ont conservé une place dans la société.

En rompant la solitude, en allant vers les personnes isolées, un bénévole entretient ou restaure la vie sociale entre résidents ; adoucit pour certains, l'absence de liens familiaux.

Alors si vous souhaitez amener gaieté et réconfort à nos aînés, talents et savoir-faire, si quel'un est convaincu du bien-fondé de cette démarche, il ne faut pas hésiter à contacter Delphine, animatrice aux belles saisons. Elle vous en dira plus !

L'animation, c'est considérer la personne âgée comme en train de vivre tout ce que sa vie peut lui offrir et de faire des institutions de véritables lieux de vie. Devenez bénévoles !



EHPAD Les belles saisons
04-79-36-20-42

L'Accident vasculaire cérébral (AVC)

Alerter : appelez immédiatement le 15

L'Accident vasculaire cérébral (AVC) est dû à une interruption brutale de l'irrigation sanguine d'une zone du cerveau.

Les signes qui doivent alerter

Savoir reconnaître les signes de l'AVC permet une prise en charge plus rapide et permet de limiter les séquelles.

Les signes les plus fréquents :

- un engourdissement, une faiblesse ou une paralysie brutale d'un membre (bras ou jambe) ou de la moitié du corps ;
- une déformation de la bouche, des difficultés à parler ;
- un trouble brutal de la vision ;
- des troubles de l'équilibre, de la marche ;
- un mal de tête soudain n'ayant aucune cause connue.

Ces symptômes doivent alerter, même s'ils sont brefs, même s'ils sont non douloureux.

Alerter : appelez immédiatement le 15

Appeler immédiatement le 15 dès les premiers signes permet une prise en charge sans délai et une orientation directe et très rapide du patient dans la filière AVC offrant un accès aux traitements et réduisant les séquelles.

Dès les premiers signes identifiés, une véritable chaîne de soins est organisée, entre le centre 15 de régulation, l'équipe de premiers secours (pompiers ou SAMU-SMUR), et l'Unité neuro-vasculaire (UNV), service de soins neurologiques spécialisé dans la prise en charge des AVC (24h/24 et 7j/7) composé d'une équipe pluridisciplinaire.

Des traitements existent

Environ 60 % des personnes qui ont fait un accident vasculaire cérébral doivent composer avec une forme de déficience comme une hémiplégie, une perte de la sensibilité, des troubles du langage et de la vue, des troubles attentionnels et de la mémoire, de troubles de l'humeur (de dépression jusqu'à 30 %).

Cependant grâce aux progrès de la médecine et de nouveaux traitements, les séquelles peuvent être diminuées.

Deux traitements dont l'efficacité a été prouvée sont possibles :

- la thrombolyse est un médicament qui permet de dissoudre le caillot bouchant une artère du cerveau.
- la thrombectomie est une intervention permettant de retirer ce caillot à l'aide d'un cathéter.

Ces traitements peuvent être administrés dans des délais courts et dans un service spécialisé.

La prise en charge de l'AVC est une course contre la montre. Chaque minute compte. Chacun d'entre nous peut agir.

Services

Carrosserie ZANARDI Jean-Michel

356 rue des Fontaines
73220 St Pierre de Belleville
Tél : 04.79.36.10.18
Fax : 04.79.36.12.97

CARROSSERIE AGREEE



ELIE BOUCLIER
REPARATION TOUTES MARQUES
- Spécialiste redressage sur banc de mesure
- Réglage train avant

DEPANNAGE 24h / 24

Tél: 04.79.36.11.47
Fax: 04.79.36.15.83
e-mail: carrosserie.bouclier@wanadoo.fr
SAINT PIERRE DE BELLEVILLE
73220 AIGUEBELLE

**BAR RESTAURANT
LE SAINT PIERRE**
Saint Pierre de Belleville
Cuisine traditionnelle
Repas à thème - Banquets
Espace Routiers
195 route de l'Etang
73220 St Pierre de Belleville
Tel : 09.53.56.59.09

Safran des Hurtières Savoie
Culture et vente de Safran



Cécile Berlioz
La Corbière
73220 Saint Pierre de Belleville

06 48 57 45 23
www.culturesafran73.fr

ANDRE Jacky / Apiculteur
189 route de la Corbière
73220 St Pierre de Belleville
Tél : 04.79.36.16.47

ROY Gilles / Parquettiste
301 route des Templiers
73220 St Pierre de Belleville
Tél : 04.79.36.55.01

**AU TEMPS
D'APPRENDRE**

Organisme de cours à domicile en Maurienne

Vous propose :

- SOUTIEN SCOLAIRE
- AIDE AUX DEVOIRS
- COURS DE MUSIQUE

Possibilité
déduction fiscale
de 50% du tarif
horaire

Renseignements au 06 87 49 70 79
(Jérôme BERLIOZ - Enseignant)

M.E.G.I / Electricité générale
ZA Croisée des Routes
210 route des Templiers
73220 St Pierre de Belleville
Tél : 04.79.44.12.49

CATH' COIFFURE

coiffure à domicile

je vous propose mes services
sur rendez-vous

tel : 06.29.80.70.03

AU TEMPS D'APPRENDRE
Coaching scolaire et Cours de musique à domicile



www.autempsapprendre.fr

Jérôme BERLIOZ
La Corbière
73220 SAINT PIERRE DE BELLEVILLE

06-87-49-70-79

CHARPENTE - COUVERTURE
ZINGUERIE - MAÇONNERIE



SARL Bernard JEANNOLIN

La croisée des routes - 73220 St Pierre de Belleville
Tél. 07 62 49 50 70

Le Relais Parents Assistantes Maternelles :

Parc Rochette à Aiguebelle
Animatrice Annie Guillard
Contacts au 04.79.68.95.71

**LATARD Marie-Pierre /
Nourrice Agrée**
734 rue des Fontaines
73220 St Pierre de Belleville
TEL : 04 79 71 93 72

**REFFET Sandra /
Nourrice agréée**
116 route de la Corbière
73220 St Pierre de Belleville
Tél : 04 79 36 10 32

**SLUSARCSYK Murielle /
Nourrice agréée**
314 rue des Fontaines
73220 St Pierre de Belleville
Tél : 06 86 69 42 41

contacter
Annie GUILLARD
Relais Parents Assistantes Maternelles
Parc Rochette
73220 AIGUEBELLE
Tél. : 04.79.68.95.71
Email : rpamecportedemaaurienne@orange.fr

Permanences
accueil sur ou sans rendez-vous ou par téléphone

Aiguebelle au Relais
à côté de la structure multi-accueil
et de l'école de musique

2ème et 4ème lundi	16h - 18h30
mercredi	9h - 11h
	14h - 16h (sauf le 1er)
1er vendredi	15h30 - 16h30

Aiton à la mairie

3ème lundi	16h - 18h30
1er mercredi	14h - 16h

Argentine à la mairie

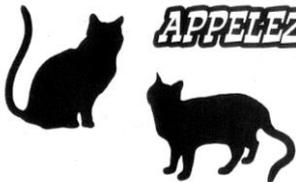
1er lundi	16h - 18h30
-----------	-------------

Les permanences vous sont ouvertes
quelque soit votre lieu d'habitation.

AUTRES SERVICES

**POUR EVITER
MALTRAITANCE ET PROLIFERATION**

APPELEZ



Régul'Matous
association loi de 1901

le but de l'association est de tester, stériliser, castrer les chats errants, puis de les relâcher à l'endroit où ils ont été capturés

04 79 59 82 44



CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

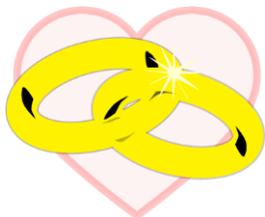
Les Conseillers Départementaux sont à votre écoute. Pour les contacter, vous trouverez ci-dessous leurs coordonnées :

Christiane BRUNET : ☎ 06 21 40 13 32

Olivier THEVENET : ☎ 06 31 96 60 18

Etat civil 2018/2019

MARIAGE



Christelle GUILLOUD et Jérôme BERLIOZ le 01/06/2019

DECES



Claude GAYTE le 17 juillet 2019

Vie Pratique

Horaires d'ouverture de la mairie au public

Les horaires d'ouverture au public de la mairie sont :

- le mardi de 16h00 à 19h00
- le vendredi de 10h00 à 12h00.

Les personnes désirant un rendez-vous avec Madame le Maire ou tout autre élu sont priées de se faire connaître au secrétariat de mairie.



☎ : 04.79.36.12.46

☎ fax : 04.79.36.28.99

💻 : mairie@saintpierredelleville.fr

Distribution de sacs poubelle

Nous rappelons que le conseil municipal a décidé d'attribuer gratuitement 2 paquets de sacs poubelle par an à chaque foyer principal ou secondaire. Les personnes peuvent venir les retirer au secrétariat de mairie aux jours et heures d'ouverture au public.

Bibliothèque intercommunale à St Georges d'Hurtières

Horaires d'ouverture de la bibliothèque :

Lundi de 17h00 à 19h00, Samedi de 10h00 à 12h00



L'inscription et le prêt sont **gratuits**.

Horaires d'ouverture de la déchetterie de St Léger

La déchetterie se situe sur la commune de St Léger. Les horaires d'ouverture sont :

- **le jeudi de 14h00 à 17h00**
- **le samedi de 09h00 à 12h00**

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Porte de Maurienne

Pour toute question concernant l'eau potable, merci de contacter le SIAEP Porte de Maurienne :

4 place de la Mairie

73220 Randens

Tel : 04 79 65 28 26

Fax : 04 79 36 36 93

Mail : siaepportedemaurienne@yahoo.fr

Location Salle des Fêtes de St Pierre de Belleville



La Salle des Fêtes peut être louée tout au long de l'année au tarif suivant :

	Eté		Hiver	
	Journée	Week-end	Journée	Week-end
Habitants de la commune	35 €	70 €	50 €	100 €
Résidents secondaires ou payant une taxe d'habitation ou foncière sur la commune	50 €	100 €	100 €	150 €
Associations ayant leur siège social sur la commune & Syndicat des Hurtières (SIPDH) Associations à but non lucratif Associations subventionnée	Gratuit			
Extérieurs : particuliers, associations,...	125 €	250 €	175 €	300 €
Autres cas	Sur avis du Conseil Municipal			
Utilisation vaisselle	35 €			
Chèque caution	500 €			

Le règlement de caution et de location se fait à la prise des clés après avoir fait l'inventaire des lieux (paiement par chèque du nom du loueur obligatoire).

Le chèque de caution vous sera rendu par la Mairie à la remise des clés après vérification des installations, matériels, propreté de la salle, inventaire du mobilier et / ou vaisselle, bruit respecté...

En cas de dégradations, le conseil municipal fera effectuer les réparations à la charge du loueur.

Les locations sont à réserver soit à la Mairie aux heures d'Ouverture ou soit auprès du responsable de salle : Gérard DEQUIER ☎ : 06.80.37.71.03

Règlement de location de la Salle d'animation

- ✓ Les locations ne se font qu'aux adultes,
- ✓ Le Conseil Municipal se réserve le droit de refuser une demande de location,
- ✓ La salle ne peut se louer plus de 3 mois à l'avance (sauf mariage),
- ✓ La capacité de la salle est de 150 personnes,
- ✓ Les locations ne sont pas acceptées pour des soirées organisées avec des mineurs seulement,
- ✓ L'autorisation d'ouverture de buvette est à présenter à la prise en possession des clés (bals, fêtes,... dont l'organisation incombe aux associations de la commune),
- ✓ Pour la location du samedi soir, les clés seront rendues au plus tard le dimanche à 09h.
- ✓ Le stationnement des véhicules est interdit sur le terrain de boules,
- ✓ Les poubelles seront rangées dans le conteneur situé derrière la salle,
- ✓ En cas d'animation musicale : tout bruit sera inaudible de l'extérieur à partir de minuit,
- ✓ La salle est rendue propre, avec le matériel rangé (chaises, tables, ...).
- ✓ Le mobilier (fauteuils couleur saumon, tables grises) ne devra en aucun cas sortir de la salle.

Que faire en cas de séisme

3

Dans le cas du risque sismique, l'impossibilité de prévoir un séisme et d'alerter la population à temps limite les possibilités de mise en sécurité des personnes pendant la crise. Si les actions de prévention sont essentielles, la préparation à la gestion de crise reste indispensable pour sauver un maximum de vies et éviter une aggravation de la catastrophe. L'État et les collectivités territoriales ont le devoir d'organiser les moyens de secours nécessaires pour faire face aux crises. La population doit, elle, s'y préparer en s'informant des risques et en respectant les consignes à suivre avant, pendant et après une catastrophe.

	Consignes générales à respecter en cas de catastrophe	Consignes spécifiques
Avant	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir les équipements minimum de survie (radio portable avec piles, lampe de poche, eau potable, papiers personnels, médicaments urgents, couvertures, vêtements de rechange, matériel de confinement). - S'informer en mairie : <ul style="list-style-type: none"> • des risques encourus ; • des consignes de sauvegarde et du signal d'alerte national. - Organiser : <ul style="list-style-type: none"> • le groupe dont on est responsable ; • discuter en famille des mesures à prendre si une catastrophe survient (protection, évacuation, points de ralliement). - Simulations : <ul style="list-style-type: none"> • y participer ou les suivre ; • en tirer les conséquences et enseignements. 	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostiquer la vulnérabilité au séisme de son bâtiment et, le cas échéant, le faire renforcer. - Repérer les points de coupure de gaz, d'eau, d'électricité. - Fixer les appareils et les meubles lourds. - Préparer un plan de regroupement familial.
Pendant	<ul style="list-style-type: none"> - S'informer : écouter la radio, les premières consignes sont données par Radio-France et les stations locales de RFO. - Informer le groupe dont on est responsable. - Penser aux personnes âgées et handicapées. - Ne pas aller chercher les enfants à l'école. - Ne pas téléphoner (les réseaux doivent rester disponibles pour les secours). 	<ul style="list-style-type: none"> - Rester où l'on est : <ul style="list-style-type: none"> • à l'intérieur : se mettre près d'un gros mur ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres ; • à l'extérieur : ne pas rester près des fils électriques ou près de ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, cheminée, etc.) ; • en voiture : s'arrêter et ne pas sortir avant la fin des secousses. - Se protéger la tête avec les bras. - Ne pas allumer de flamme.
Après	<ul style="list-style-type: none"> - S'informer : écouter et suivre les consignes données par la radio et les autorités. - Informer les autorités de tout danger observé. - Apporter une première aide aux voisins. - Se mettre à la disposition des secours. - Évaluer : <ul style="list-style-type: none"> • les dégâts ; • les points dangereux et s'en éloigner. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sortir des bâtiments et ne pas se mettre sous ou à côté des fils électriques et de ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, bâtiments,...). - Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble. - Couper l'eau, l'électricité et le gaz : en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités. - Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses. - S'éloigner des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels tsunamis (qu'il y ait ou non retrait de la mer).



CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTER LES BONS RÉFLEXES



**Mouiller son corps
et se ventiler**



**Maintenir sa maison
au frais : fermer
les volets le jour**



**Donner et prendre
des nouvelles
de ses proches**



**Manger en
quantité suffisante**



**Ne pas boire
d'alcool**



**Éviter les efforts
physiques**

**BOIRE RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU**

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)
www.solidarites-sante.gouv.fr • www.meteo.fr • #canicule



A retenir !!



☎ Appel gratuit 24h/24	112 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROÉEN
15 SAMU : LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT	17 POLICE SECOURS
18 SAPEURS- POMPIERS	114 NUMÉRO D'URGENCE POUR PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES